



**Levée progressive des mesures sanitaires : les
changements à intervenir**

Le Premier Ministre a détaillé le calendrier de levée des mesures sanitaires lors de sa conférence de presse du 20 janvier dernier.

Il a indiqué pour ce 2 février :

- La levée des jauges dans les établissements accueillant du public assis (stades, salles de concerts, théâtres, ...). Pour accéder à ces lieux, le port du masque reste obligatoire.
- La fin du télétravail obligatoire en entreprise. Il reste recommandé.
- La fin de l'obligation du port du masque en extérieur.